

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

Séance du 27 octobre 2025

083-218301455-20251027-77-DE

Reçu le 29/10/2025

Le 27 octobre 2025, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

Etaient présents : BLANC Gilles, COULOMB Elisabeth, DAVIN Yves, ESPITALIER Nathalie, GOUDAL Jean-Pierre, HOYOUN Lucien, LANXADE Constance, POSTAL Marie-Françoise.

Etaient absents : ANDRIES Jean-Michel, BLANC Vincent, BONGIORNO Julia, CLAUSSE Benjamin, MEZIERE Stéphanie, MOISSON Michel (procuration à Elisabeth Coulomb).

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Yves DAVIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en dehors des commissions municipales, le conseil municipal peut consulter d'autres structures. La création de commissions extra-municipales résulte de la loi du 6 février 1992, vu l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales qui permet au conseil municipal de créer une ou plusieurs commissions extra-municipales sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Considérant que ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales ou personnes issues de la société civile.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal fixe la composition de ces commissions extramunicipale pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Ces commissions sont présidées de droit par Monsieur le Maire et elles s'adjoignent des personnalités compétentes dans chacun des domaines concernés. Aucune décision ne sera prise lors de ces commissions, elles sont un outil de travail pour l'équipe municipale et permettront de faire participer la population à la réflexion sur les prises de décisions. Un règlement intérieur sera établi par la commission.

Considérant la volonté de mettre en place une commission extra-municipale ayant pour mission d'étudier les conditions de création d'un partenariat d'amitié avec la commune de Görzke (Allemagne),

Précise que les réunions ne sont pas publiques, mais des réunions publiques de concertation pourront être organisées.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission extra-municipale composée de 3 membres dont un conseiller municipal et du maire président de droit. Il invite le conseil municipal à se prononcer sur la création d'une commission extra-municipale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la création et la composition de la commission extra-municipale :

Guy PARTAGE, Maire de Varages
Nathalie ESPITALIER, Conseillère Municipale
Sabine DAUPHIN, retraitée
Marie-Ange COLLOMB, Directrice de l'école

- Souligne que la commune peut solliciter une aide de l'alliance Franco-Allemande,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire
PARTAGE Guy

Le secrétaire de séance
DAVIN Yves

N°77

**CREATION ET
COMPOSITION DE LA
COMMISSION EXTRA
MUNICIPALE POUR
L'ETUDE D'UN
PARTENARIAT
D'AMITIE AVEC LA
COMMUNE DE
GORZKE (Allemagne)**

DEPARTEMENT
DU VAR

**COMMUNE
DE VARAGES**

Date de la
convocation :

20 octobre 2025

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 9

Votants : 10

Votes Pour : 10

Votes Contre : 0

Abstention : 0